

AU PRÉSENT

75 ans
d'empreinte
sur le monde!

PRINTEMPS 2023

Bulletin d'information sur les dons planifiés de

« Du fond du cœur, je vous remercie parce
que seul, il m'aurait été impossible d'accomplir
tout ce que j'ai essayé de faire. »

Paul-Émile Léger



**mission
inclusion**

LE NOUVEAU NOM
DE L'ŒUVRE LÉGER

AU PRÉSENT C'EST QUOI ?

Parce que c'est important
pour nous de vous garder
informé·e·s, nous avons
conçu ce bulletin.

Le bulletin Au Présent vous est offert par Mission inclusion. Il contient des informations générales, des témoignages et des tableaux de rendement concernant la rente viagère de bienfaisance, le don testamentaire ou les dons planifiés en général.

Il vous en apprend également sur les projets rendus possibles grâce à vos dons.

Ce bulletin est publié deux fois par an. Vos ami·e·s peuvent s'y abonner : parlez-en autour de vous et bonne lecture!

LA FONDATION CÉLÈBRE 75 ANS D'EXISTENCE!

Durant toute l'année, nous vous préparerons des événements spéciaux pour souligner 75 ans de partage, de générosité, d'inclusion sociale et d'empreinte sur le monde.

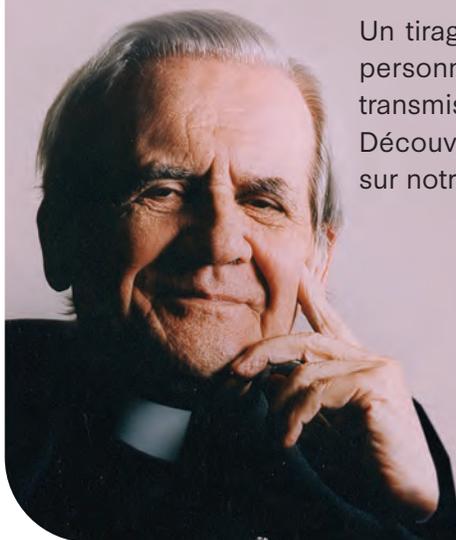
N'hésitez pas à vous abonner à notre infolettre pour en savoir plus sur les festivités qui auront lieu pendant toute l'année. Visitez missioninclusion.ca.

Vous y trouverez, entre autres, des informations concernant une activité que nous lançons cette année : le Show de l'inclusion. Il s'agit d'un spectacle musical visant à rassembler un public de tous les âges pour qui l'inclusion est une valeur de premier plan.

75 ans
d'empreinte sur le monde!

Pour souligner cet anniversaire, **Mission inclusion** souhaite recueillir vos témoignages afin de rendre hommage à l'apport du cardinal Paul-Émile Léger et du gouverneur Jules Léger ainsi qu'aux retombées de l'œuvre de la Fondation sur notre société.

Faites-nous parvenir votre témoignage écrit ou vidéo à bonjour@missioninclusion.ca ou par la poste au 130, avenue De l'Épée, Montréal (Québec) H2V 3T2 d'ici le 26 avril 2023.



Un tirage sera fait parmi les personnes qui nous auront transmis leur témoignage. Découvrez les lots à gagner sur notre site Web!



**Nous remercions
nos collaborateurs
d'avoir participé
activement à
l'idéation et à
la rédaction de
ce bulletin :**

**Rédaction
et collaboration**
Jean Philippe Brouillard
Ibtissam Khazraji
Sarah Kreplin
Mireille Lavigne
Kim Laporte
Isabelle Morin

**Comité
d'édition**
Jean Philippe Brouillard
Isabelle Morin
Ibtissam Khazraji
Sarah Kreplin

Infographie
Robert Devost Graphiste Inc.

Révision linguistique
Bla bla rédaction

Impression
Graphiscan

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2022
PP 40036970

Mission inclusion est une marque
utilisée par la Fondation Jules et Paul-
Émile Léger.

Numéro d'organisme de bienfaisance
enregistré : 118923689 RR 0001



L'INCLUSION, NOTRE MISSION PREMIÈRE

Chère communauté de Mission inclusion (qui est, rappelons-le, le nouveau nom de L'ŒUVRE LÉGER),

Toute mon équipe et moi-même avons commencé à travailler sur cette célébration importante il y a plus d'un an, afin de vous faire vivre de grands moments et de vous remémorer de beaux souvenirs.

Comme vous le savez, j'ai joint l'équipe de Mission inclusion il y a quatre ans déjà. Et depuis ce temps, vous avez vu de nouveaux visages intégrer notre équipe. Je pense à Sarah Kreplin, gestionnaire principale, dons majeurs et planifiés que vous connaissez bien maintenant, ou encore à nos deux conseillères en développement, Mireille Lavigne et Kim Laporte.

Elles sont toutes les trois dévouées à la cause et souhaitent vous aider à prendre des décisions sages concernant l'empreinte que vous désirez laisser dans le monde.

Même si notre équipe a accueillie de nouvelles personnes, ce qui ne change pas à travers les années, c'est la passion que le personnel de Mission inclusion et tous ses collaboratrices et collaborateurs réunissent pour qu'il y ait plus de dignité humaine dans le monde. Je suis fière de travailler à un dessein aussi noble pour l'humanité.

Ce qui demeure à travers nos 75 ans d'histoire, c'est notre volonté de participer à un monde où chacun-e trouve sa place. Ainsi, dans les lectures que j'ai faites pour préparer notre 75^e, j'ai eu l'occasion de lire ce que le cardinal Léger a fait pour montrer l'exemple. De comprendre réellement l'empreinte que ce grand homme a laissée dans le monde. Nous continuons son œuvre encore aujourd'hui.

Cette édition vous permettra de repenser à quelques jalons importants de notre histoire, tels que les étapes de création de la Fondation. Nous vous amenons également dans l'océan Indien pour un projet qui renforcera les capacités locales des femmes. Nous nous rendrons ensuite dans la région du Kamouraska pour vous présenter un tout nouveau projet que nous finançons. Enfin, nous parlerons de quelques façons de planifier vos dons pour qu'ils conviennent à votre situation et répondent à votre désir de changer le monde avec nous.

Au nom de toute l'équipe, je vous remercie pour votre soutien continu et pour les moments précieux que nous partageons.

Bonne lecture,

Isabelle Morin

Directrice principale, développement et communication

« EN TANT QUE CITOYENS DU MONDE, PRENONS DES ENGAGEMENTS QUI NE SERONT JAMAIS ENTERRÉS SOUS D'AUTRES PRIORITÉS. » *Cardinal Léger*

Depuis 75 ans, Mission inclusion veille à ce que personne ne soit laissé pour compte. En revisitant les moments forts qui ont façonné l'histoire de l'organisation, nous pouvons trouver l'inspiration nécessaire pour continuer à travailler ensemble en faveur d'un avenir meilleur pour tous et toutes.

Première œuvre :

LA CROIX D'OR 1948

À l'époque où Paul-Émile Léger était recteur du Collège canadien, il a été témoin des terribles effets de la Deuxième Guerre mondiale, en particulier sur les enfants de la banlieue romaine. Préoccupé par leur sort, il a lancé un appel aux Québécois et aux Québécoises pour qu'ils fassent preuve de générosité et viennent en aide à ces jeunes victimes.

L'appel a été largement entendu et des centaines de convois remplis de vêtements, de médicaments et de nourriture ont été envoyés à Rome. C'est ainsi que La Croix d'or a été créée.

Deuxième œuvre :

INSTITUT CARDINAL LÉGER POUR LA SANTÉ 1962

La création de l'Institut Cardinal Léger contre la lèpre est un autre exemple d'audace et de détermination. En 1962, le cardinal s'est intéressé à la lèpre, une maladie qui faisait des ravages, tant sur le plan de la contagion que sur celui de la stigmatisation des personnes qui en souffraient. Il décide alors de fonder l'Institut Cardinal Léger contre la lèpre.

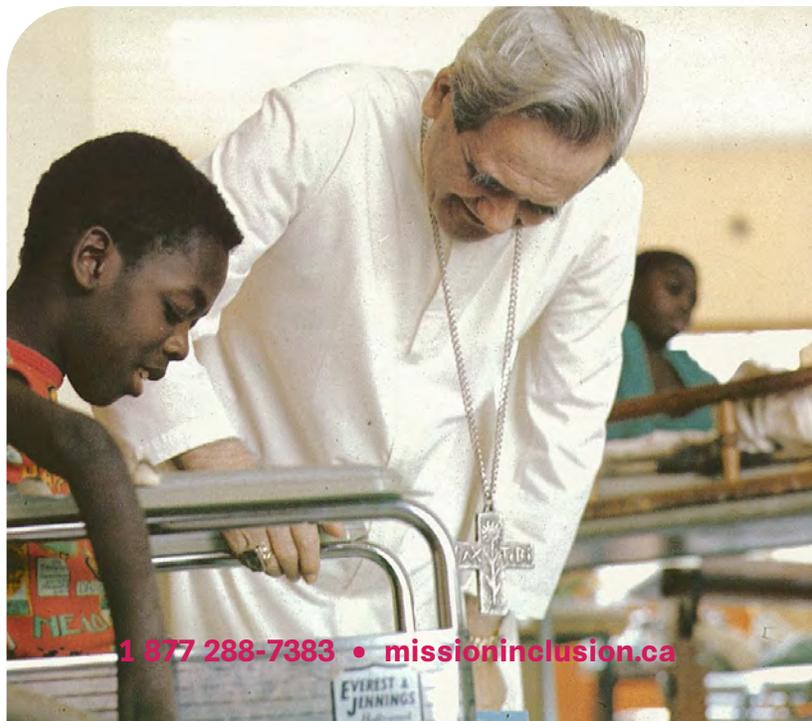
Cette œuvre a réussi à sensibiliser la population et a contribué de manière significative à divers projets, tels que le soutien d'hôpitaux, les services ambulatoires et la fourniture d'appareils orthopédiques dans près de 40 pays sur une période de 25 ans.

Troisième œuvre :

CARDINAL LÉGER ET SES ŒUVRES 1969

«Depuis ma venue ici [en Afrique], j'ai écouté les Africains et leurs chefs; ils m'ont beaucoup appris. Ils savent faire preuve d'ouverture d'esprit, de bonne volonté et de tolérance pourvu que nous répondions à leurs besoins réels et non à ce que nous estimons, un peu à la légère, être leurs besoins.» — Paul-Émile Léger

Cardinal Léger et ses œuvres cherchent à aider les populations en difficulté en leur fournissant des moyens durables pour qu'elles puissent être autonomes. Ces actions sont menées en collaboration avec les communautés locales, dans le respect de valeurs essentielles telles que le respect des droits de la personne, la bonne gouvernance et la protection de l'environnement.



En 1981, une loi crée la Fondation Jules et Paul-Émile Léger afin de reconnaître l'importance de la Fondation dans le paysage canadien et dans le monde. Cette loi vient camper l'importance de toutes les œuvres déjà existantes.

Le préambule de cette loi se lit comme suit :

«ATTENDU :

que Jules Léger, gouverneur général du Canada du 14 janvier 1974 au 21 janvier 1979, et son frère Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal du 17 mai 1950 au 9 novembre 1967, créé cardinal le 12 janvier 1953, ont rendu d'éminents services à leur pays et à leurs concitoyens;

que leur empressement à promouvoir les valeurs humaines et à œuvrer en faveur de l'humanité souffrante mérite d'être reconnu;

qu'il est opportun de rendre hommage à leur dévouement par la constitution d'une fondation portant leur nom et vouée à la réalisation d'œuvres philanthropiques et humanitaires... »

Quatrième œuvre :

LES PARTENAIRES DU CARDINAL

1983

Avec Partenaires contre la violence et la faim, la Fondation vient en aide aux femmes et aux enfants en situation de vulnérabilité. Elle s'efforce de soutenir des initiatives qui permettent aux personnes concernées de retrouver un certain pouvoir sur leur vie et un meilleur contrôle sur leur environnement sur les plans matériel, physique, psychologique, social et économique.

Cinquième œuvre :

SECOURS AUX AÎNÉS

1986

Avec Secours aux aînés, Mission inclusion s'est engagée en 1986 à soutenir les aîné-e-s en situation de pauvreté. L'œuvre collabore avec des organismes locaux qui travaillent à améliorer leurs conditions de vie en les aidant à rester intégrés dans leur communauté et en valorisant leur contribution à la société.

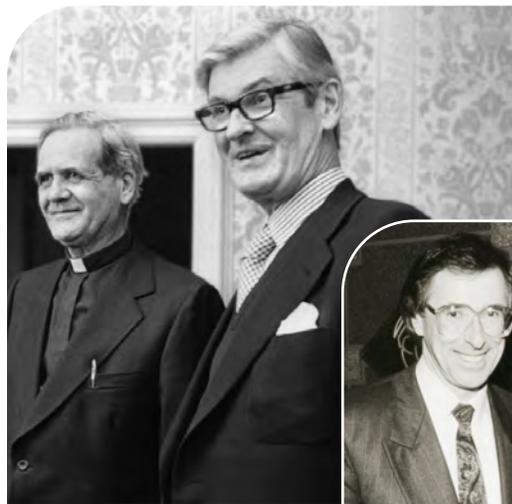
Sixième œuvre :

RECOURS DES SANS-ABRIS

1992

Recours des sans-abris aide les personnes en situation ou à risque d'itinérance qui ont besoin d'une main tendue pour retrouver leur place dans la société. L'œuvre soutient les organismes qui créent des liens avec ces individus pour renforcer leur réseau social afin de leur permettre de reprendre le contrôle de leur vie. Elle porte une attention particulière aux jeunes, qui sont de plus en plus nombreux à vivre dans la rue ou à avoir recours aux refuges d'urgence.

Les 75 ans de Mission inclusion sont une invitation à célébrer les réussites passées, à regarder vers l'avenir avec espoir et détermination, et à continuer à travailler ensemble pour un monde plus juste et plus inclusif.



UN PROJET D'ENVERGURE HISTORIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LES GÉNÉRATIONS FUTURES



Paysages marins régénérateurs pour les personnes, le climat et la nature : un projet innovant et mobilisateur en Afrique de l'Est pour répondre à la crise climatique et soutenir le droit des femmes.

En cette année anniversaire, nous sommes très fier·ère·s de vous annoncer que Mission inclusion, en partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a été choisie par Affaires mondiales Canada pour mener un tout nouveau projet visant à réduire la vulnérabilité physique et socio-économique des communautés côtières de l'océan Indien occidental face aux effets dévastateurs de la crise climatique.

Le projet Paysages marins régénérateurs pour les personnes, le climat et la nature bénéficie d'une aide gouvernementale de 30 millions de dollars sur trois ans, ce qui en fait l'un des plus grands projets de notre histoire! Tout un cadeau pour célébrer notre fête! Il sera déployé dans les régions côtières et marines de l'océan Indien occidental au Kenya, en Tanzanie, au Mozambique, à Madagascar et aux Comores.

La côte ouest de l'océan Indien est riche en biodiversité, et 60 millions de personnes dépendent de ce fragile écosystème. La vulnérabilité du système social, économique et écologique de la région est un défi majeur auquel les communautés de la région doivent faire face.

Notre action s'insère dans le développement de la Grande Barrière bleue, qui vise à reconstruire la muraille de coraux dans l'océan Indien. Ce projet aura une incidence majeure sur l'économie locale, l'autonomie des individus et en particulier celle des femmes, la protection de la vie aquatique, la

promotion de la biodiversité, le tout, en partenariat avec une institution reconnue mondialement pour la protection de la nature!

Nous serons responsables du volet du projet qui promeut l'autonomisation économique des femmes dans le secteur de **l'économie bleue***, c'est-à-dire la valorisation durable des ressources marines et côtières. Fort·e·s de nos années d'expérience et de nos réalisations en matière d'égalité de genre, nous travaillerons avec nos partenaires locaux afin de renforcer les compétences des femmes et des jeunes en entrepreneuriat bleu et de raffermir la voix des organisations et des réseaux de femmes pour veiller à ce que leurs droits soient mieux protégés.

Le projet bénéficiera directement à 350 000 personnes, dont 225 000 femmes et 12 500 personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation.

Ensemble, bâtissons un monde meilleur pour les prochaines générations!

* CONNAISSEZ-VOUS L'ÉCONOMIE BLEUE?

C'est un système qui cherche à préserver les environnements marins et d'eau douce tout en les utilisant de manière durable pour développer la croissance économique et produire des ressources telles que l'énergie et les aliments.

« FEMMES D'AILLEURS, FEMMES DU KAMOURASKA »

Chez nous, au Québec, dans toutes les régions comme celle du Kamouraska, des femmes ont besoin d'aide, et Mission inclusion leur en offre. Portrait d'un projet géré par et pour des femmes.

Nataliya est arrivée au Kamouraska en 2022. Seule avec ses deux enfants, ne parlant pas le français, elle avait une vie à reconstruire. Chaque année, plusieurs femmes espèrent trouver refuge au Québec avec leurs enfants. À leur arrivée dans le Bas-du-Fleuve, elles sont accueillies au Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska, où on les écoute et leur tend la main.

Ces femmes rencontrent, dès leur arrivée, des difficultés majeures : le manque de transport collectif, l'éloignement du domicile par rapport aux centres de services de la région, le manque de places en service de garde ou encore la barrière de la langue. Sans garderie, certaines ne peuvent suivre des cours de francisation ni trouver des activités dans lesquelles elles pourraient consolider leurs acquis.

Ce sont là plein de facteurs qui maintiennent les femmes à la maison et les empêchent de bâtir une vie sociale épanouissante et de gagner leur autonomie, mais il y a des solutions.

Se créer des ami-e-s, s'entraider, trouver un lieu de confiance... tout cela devient un réel besoin.

Quand on arrive d'ailleurs et que la langue est une barrière, comment les enfants peuvent-ils se concentrer pour comprendre, alors que la langue est un apprentissage complexe pour eux dans un premier lieu?

« C'est lourd de voir la détresse humaine, mais le sentiment de semer une graine, de voir la lueur d'espoir me nourrit tous les jours grâce à mon implication au centre.

Ça m'a permis de créer de l'ouverture à la différence.

La peur de l'autre et les clivages sont un défi permanent, nous avons longtemps grandi avec ces obstacles.

Ceux qui se ressemblent s'assemblent.

Nous avons tous un rôle à jouer là-dedans, il faut oser la différence. »

Pascale Dumont-Bédard

Coordonnatrice du centre -Femme la Passerelle

Briser l'isolement des femmes et accompagner celles qui pourraient être victimes de violences sont les principales missions du Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska, que Mission inclusion soutient depuis quelques mois déjà.

Nous continuerons de vous fournir des informations concernant ce projet important, qui fournit un lieu sûr et accueillant pour les femmes de tous les horizons.



LA RENTE VIAGÈRE DE BIENFAISANCE UN PROGRAMME QUI INSPIRE CONFIANCE



Sécurisez votre avenir avec un geste généreux

Si vous avez la volonté de contribuer d'une façon importante à une cause qui vous tient à cœur, mais que vous avez encore besoin d'un revenu stable, la rente viagère est une manière de poser de votre vivant un geste non pas juste payant, mais aussi très humain. Votre REER, votre FERR ou votre CRI ne sont pas transférables en rente de bienfaisance. Selon la loi, les actifs pour y souscrire doivent parvenir de fonds non enregistrés.

En cédant un montant de façon irrévocable à la Fondation, vous obtenez en échange une source de revenus, sûre et garantie à vie, entièrement libres d'impôt ou presque. De plus, vous recevez un reçu aux fins fiscales de l'ordre d'au moins 20 % du capital cédé l'année du don. La somme inscrite sur le reçu correspond à la différence entre le montant de la rente et son coût sur le marché. Vous pouvez choisir une rente pour vous, votre conjoint-e, une rente pour vous et votre conjoint-e, ou même aider un membre de votre famille ou être cher en créant une rente pour cette personne.

Votre investissement est en sécurité avec nous!

Mission inclusion est réputée pour son expérience de gestion exemplaire de rentes viagères de bienfaisance depuis plus de 40 ans. Reconnaissance, fidélité et renommée : la rente s'inscrit comme le produit phare de placement chez nous. Notre programme totalise 47 millions de dollars de dons depuis le début, soit 2 443 contrats de rentes.



Vincent Dostie

Trésorier pour Mission inclusion, et président et cochef des placements pour Investissement Mount Murray

« Mission inclusion maintient une gestion financière impeccable, entre autres pour les rentes viagères et les placements. Actuellement, la Fondation administre plus de 1500 contrats de rentes viagères de bienfaisance et leur fonds est analysé régulièrement. Depuis plus de 40 ans, Mission inclusion offre cette formule de don qui est très avantageuse autant pour la personne qui fait un don que pour la Fondation. C'est un programme qui inspire beaucoup de confiance! »

POSEZ UN GESTE GÉNÉREUX ET PAYANT EN CONTRACTANT UNE RENTE VIAGÈRE DE BIENFAISANCE

EN CE DÉBUT D'ANNÉE,
LES TAUX DE RENTES
SONT EXCELLENTS
DÉCOUVREZ LE TAUX
QUI S'OFFRE À VOUS *

NOS TAUX DE RENTE EN VIGUEUR

FEMME	ÂGE	HOMME
5,14 %	65 ans	5,62 %
5,75 %	70 ans	6,30 %
6,62 %	75 ans	6,75 %
7,38 %	80 ans	7,98 %
8,06 %	85 ans	8,81 %

* Nos taux de rente varient selon les conditions du marché (avril 2023) et sont basés sur un capital cédé de 20 000 \$.

LE DON TESTAMENTAIRE : DES AVANTAGES POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE



L'idée de faire un don testamentaire à Mission inclusion peut vous amener à vous questionner : pourquoi faire une telle contribution alors que vous devez subvenir aux besoins de votre famille ?

Sans aucun doute, lorsque vous rédigez votre testament, vous voulez vous assurer que votre famille puisse grandement en bénéficier. Il est tout à fait normal que vous souhaitiez que vos enfants et petits-enfants reçoivent la majeure partie de votre patrimoine et que vos proches puissent s'épanouir après votre départ.

Mais s'il y avait moyen de faire encore «mieux» avec votre testament? Et si vous pouviez faire une contribution significative à votre cause préférée tout en soutenant votre famille? Ne serait-ce pas la crème de la crème?

Vous n'avez pas à choisir entre votre famille et les causes qui vous tiennent à cœur!

C'est simple : réfléchissez à ce qu'un faible pourcentage de votre patrimoine pourrait représenter pour Mission inclusion, alors que vous laisseriez la majeure partie à vos proches. Par exemple, lorsque vous faites un don de seulement 5 % d'un héritage de 200 000 \$, cela représente 10 000 \$ qui irait à notre mission.

Imaginez ce que nous pourrions accomplir ensemble avec une contribution de cette ampleur! De plus, vos êtres chers profiteront des 95 % des avoirs restants. Ce 5 % peut sembler banal, mais non. Même un petit pourcentage de votre patrimoine peut avoir des retombées majeures pour Mission inclusion. Vous aurez le pouvoir d'influencer directement votre cause de cœur à long terme.

En plus, il y a des avantages fiscaux!

Votre succession est susceptible de recevoir une facture élevée d'impôt sur le revenu à votre décès. Vous pouvez allouer à Mission inclusion les fonds qui auraient autrement été versés en impôt.

Autrement dit, si vous faites un don testamentaire à notre Fondation, votre succession obtiendra un crédit d'impôt pour le don qui couvrira une partie de la facture ou même l'éliminera complètement. C'est donc vous et l'organisme qui bénéficierez de ce renforcement pérenne. Nous vous recommandons de vous informer auprès de votre conseiller financier ou juridique qui pourra vous aider à optimiser les avantages fiscaux de vos dons de bienfaisance.

Un geste rassembleur pour l'avenir

Le don testamentaire, c'est une manière de laisser votre marque concrètement sur notre Fondation. Également, il peut constituer un héritage qui incitera vos enfants, vos petits-enfants et les générations futures à donner en retour.

De plus, il peut d'une certaine façon adoucir votre départ lors de cette période difficile. Lors du rassemblement pour célébrer votre vie, vos proches pourront discuter des causes pour lesquelles vous avez contribué et auxquelles vous contribuez toujours. Contactez-nous pour discuter davantage de votre possible empreinte sur le monde avec un don testamentaire en faveur de Mission inclusion.

Mission inclusion est fière de s'associer pour une deuxième année à la campagne Volonté de faire^{MD}.



L'ASSURANCE DE FAIRE DU BIEN

Saviez-vous qu'il existe plusieurs façons de faire le don d'une police d'assurance-vie? Cela dépend de l'objectif de la personne qui désire faire un tel don. Tour d'horizon de ce que vous pouvez faire avec les organisations qui vous tiennent à cœur.

Léguer dans son testament le produit d'une assurance-vie à sa succession et demander au liquidateur de suivre ses volontés philanthropiques

Charlotte a 80 ans et possède une assurance-vie. Avant de partir, Charlotte indique à Anne, sa liquidatrice, de remettre le capital-décès de son assurance-vie à Mission inclusion et elle inscrit cette volonté dans son testament.

- Pas de changement au niveau de la propriété de la police d'assurance-vie.
- La succession est désignée comme bénéficiaire de la police d'assurance-vie.
- La personne donatrice (Charlotte) indique ses instructions et dernières volontés quant aux futurs donataires du capital-décès via son testament.
- La succession va recevoir un reçu fiscal pour chaque don effectué à un organisme de charité. Le reçu se fait donc au décès.

Désigner un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire d'une police existante

Maurice a 72 ans et il possède une assurance vie. Comme ses enfants et petits-enfants se portent bien et qu'il leur lègue déjà beaucoup, il décide de nommer Mission inclusion comme bénéficiaire de sa police existante.

- La personne donatrice (Maurice) demeure le titulaire de la police d'assurance vie et l'indique au testament.
- Le donataire (Mission inclusion) est nommé bénéficiaire de la police d'assurance vie.
- La personne donatrice ne reçoit pas de reçu d'impôt de son vivant, car le reçu sera remis à la suite du décès.
- Le don sera réputé avoir été fait par la succession. une façon intéressante d'obtenir des crédits d'impôts pour la succession.

Transférer à un organisme sa police d'assurance vie déjà existante

Aïsha a 80 ans et elle n'a pas d'enfant. Ses parents lui ont fait acheter une assurance vie lorsqu'elle était jeune, mais elle ne sait pas qui nommer à titre de bénéficiaire. Plutôt que de renoncer à léguer le fruit de cette assurance, elle décide de céder celle-ci à Mission inclusion afin de bénéficier de son vivant de plusieurs avantages fiscaux.

- C'est une cession absolue des droits de la personne donatrice (Aïsha) dans la police d'assurance vie au profit de l'organisation de bienfaisance.
- L'organisation devient bénéficiaire et titulaire de la police d'assurance vie.
- La personne donatrice (Aïsha) reçoit un reçu officiel pour son don qui représente la juste valeur marchande de la police d'assurance vie au moment du don.

Souscrire à une nouvelle police d'assurance vie et nommer une organisation titulaire et bénéficiaire de cette nouvelle assurance.

Pedro a 52 ans et il est toujours en forme. Il désire s'engager auprès de Mission inclusion sur le long terme et souhaite bénéficier des avantages fiscaux des dons de son vivant. Il souscrit donc à une nouvelle police d'assurance vie et nomme Mission inclusion comme titulaire et bénéficiaire.

- La personne donatrice (Pedro) souscrit à une police d'assurance vie et s'engage au paiement des primes.
- La personne donatrice reçoit un reçu officiel pour don chaque fois qu'elle effectue un paiement de prime.
- Il n'y a donc pas d'avantage fiscal additionnel au moment du décès de la personne donatrice.

Prochaines étapes pour vous :

Parlez à une conseillère de Mission inclusion pour mieux comprendre les nuances.

Bonne réflexion!



DON PLANIFIÉ : SI VOUS VOUS POSEZ CES QUESTIONS, CONTACTEZ NOUS !



Est-ce que Mission inclusion prend les dons de polices d'assurance?

Si vous vous posez trois ou plus des questions suivantes, nous vous recommandons de communiquer avec nous pour explorer les possibilités qui s'offrent à vous!

Notre équipe est là pour vous écouter et répondre à vos questions; nous appeler, ça ne vous engage à rien. Soyez assuré-e-s de la plus grande confidentialité. Vous avez également la possibilité de nous rencontrer à notre bureau pour discuter davantage de votre situation. C'est avec grand plaisir que nous vous accompagnerons dans vos projets philanthropiques.

Informez-vous dès aujourd'hui!

L'équipe de dons majeurs et planifiés :

Sarah Kreplin, Mireille Lavigne, Sophie Blouin, Kim Laporte



Est-ce que j'ai assez de moyens pour faire un don planifié?

Est-ce que je peux subvenir aux besoins de ma famille et faire un don testamentaire?

Est-ce qu'il y a moyen de choisir une cause en particulier qui me tient à cœur?

Comment est-ce que je peux choisir entre un don planifié immédiat ou un don futur?

Quelle est la procédure pour faire un don d'actions?

Comment dois-je procéder pour inscrire un don dans mon testament?

Est-ce que j'ai l'âge légal requis pour prendre une rente viagère de bienfaisance?

Est-ce que Mission inclusion prend les dons des polices d'assurance vie?

Quel est le taux de rente viagère qui s'offre à moi?

Comment Mission inclusion utilise mon don?

Est-ce que je peux réduire les impôts que j'ai à payer cette année?



*Merci
de votre soutien!*

**Célébrez une occasion spéciale en soutenant
Mission inclusion**

**DON SPÉCIAL 75 \$
POUR 75 ANS**

**L'EXCLUSION A CHANGÉ DE VISAGE, MAIS ELLE SÉVIT ENCORE.
AIDEZ-NOUS À LA COMBATTRE POUR QU'ADVIENNE L'INCLUSION SOUS
TOUTES SES FORMES.**

**POURQUOI
VOTRE DON
EST-IL
IMPORTANT?**

**Parce que
vous changez
des vies.**

Mission inclusion œuvre depuis 75 ans à améliorer les conditions de vie des enfants, des jeunes et des familles les plus vulnérables de ce monde. Depuis 75 ans, avec près de 2 900 000 personnes aidées, nous croyons que la solidarité peut faire de grandes choses, mais nous croyons surtout aux humains de bonne volonté, comme vous, qui aspirent à un monde où personne n'est laissé pour compte.

Grâce à votre générosité, nous appuyons des projets qui protègent contre la violence et les abus, améliorent les conditions de vie et donnent accès à l'éducation.

Les dons collectés à l'occasion de cet anniversaire pour l'inclusion sont consacrés au mieux-être des communautés que nous soutenons. En contribuant, vous posez vous aussi un geste qui fera la différence.

Bulletin d'information de



130, avenue De L'Épée, Montréal (Québec) H2V 3T2 514 495-2409 | 1 877 288-7383

missioninclusion.ca   

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021 – PP 40036970
Mission inclusion est une marque utilisée par la Fondation Jules et Paul-Émile Léger.
Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré : 118923689 RR 0001

